

ANNEXE III

DEMANDE DE REINSCRIPTION AU TABLEAU DES EXPERTS AUPRES DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE ET DES TRIBUNAUX DU RESSORT DE CETTE COUR

(article R. 221-13 du code de justice administrative)

1. Identité

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

2. Adresse

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Télécopie :

Courrier électronique :

Adresse personnelle :

3. Domaine(s) de compétence au titre duquel ou desquels le candidat était précédemment inscrit

(

- 1.
- 2.
- 3.

4. Domaine(s) de compétence au titre duquel ou desquels le candidat demande sa réinscription

(Se référer à la nomenclature jointe)

- 1.
- 2.
- 3.

5. Justifications de la candidature à la réinscription

- Diplômes ou titres universitaires obtenus et évolution professionnelle depuis la précédente inscription au tableau (précisez les dates)

- Nombre d'expertises effectuées depuis 5 ans
- Nombre d'expertises en cours
- Rappel des missions remplies depuis la précédente inscription au tableau spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté, de leur retentissement ou de l'excellence des résultats obtenus
- Travaux scientifiques, techniques et professionnels réalisés et publications et communications effectuées depuis la précédente inscription au tableau spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté ou de leur retentissement
- Formations juridiques générales et formations à l'expertise suivies depuis la précédente inscription au tableau (précisez la date et la nature de ces formations ainsi que l'organisme qui les a dispensées et éventuellement le diplôme ou certificat obtenu)
- Autres éléments de nature à justifier la qualité de la candidature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) (nom) (prénom) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du président de la cour administrative d'appel de toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

J'affirme ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une sanction disciplinaire pour des faits incompatibles avec l'exercice d'une mission d'expertise.

Je m'engage à ne pas effectuer, pendant la durée de mon inscription au tableau, d'activité incompatible avec l'indépendance et l'impartialité des missions d'expertise auprès des juridictions administratives.

Les organismes de droit public ou privé intervenant dans mon domaine d'activité avec lesquels j'entretiens des liens directs ou indirects sont les suivants :

.....

Je m'engage à faire connaître au président de la juridiction, ou au président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, tous les faits ou situations de nature à porter atteinte à mon indépendance, et notamment, avant d'être désigné comme expert ou sapiteur, les raisons qui pourraient s'y opposer, conformément à l'article R. 621-5 du code de justice administrative.

Je m'engage à respecter les causes de récusation énoncées à l'article R. 621-6 du code de justice administrative et, si je m'estime récusable, à en faire une déclaration immédiate au président de la juridiction, ou au président de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Je m'engage à signaler les liens, réguliers ou épisodiques, que je pourrais entretenir avec l'une ou plusieurs des parties au litige, ou assureurs de ces parties, dès lors que l'identité d ces parties, ou de leurs assureurs, m'est connue à la date de ma désignation en qualité d'expert ou de sapiteur.

Je m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

A le

Signature

ANNEXE IV

Liste des pièces à joindre à la demande de réinscription

- Lettre de motivation ;
- Copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité ;
- Pour les personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle : justificatif de domicile ;
- Déclaration d'affiliation à l'URSSAF (le cas échéant) ;
- Pour les dirigeants de sociétés : K Bis et numéro d'inscription SIRET
- Pour les auto-entrepreneurs : option pour le statut d'auto-entrepreneur ;
- Pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail ;
- Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription ;
- Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat : autorisation de cumul d'activité délivrée par l'autorité dont vous relevez ;
- Copie des diplômes et titres universitaires obtenus depuis la précédente inscription au tableau, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères (le cas échéant) ;
- Copie des diplômes ou certificats de formation à l'expertise obtenus depuis la précédente inscription au tableau (le cas échéant) ;
- Liste des publications et travaux effectués depuis la précédente inscription au tableau ;